

2023/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLON**

**SEANCE DU 22 MARS 2023
DELIBERATION N° D 2023-07**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à 19H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 17 mars 2023, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Etaient présents : 17
Votants : 19
Secrétaire de séance : Mme CHANTRE Frédérique

PRESENTS :

M. RIPOCHE, Maire ;
MMES CHALEYAT, FOUREL-EDELBLUTH et RAMERINI, Adjointes ;
MM. CHATELET et DURET, Adjoint ;
MMES CHANTRE, GREGOIRE, HAMET, ROBERT et ROCHE, Conseillères Municipales.
MM. BENISTANT, CAYRAT, GARNIER, MORIN, REVOL, SANNIER et, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. REVOL et M. STEVENIN a donné pouvoir à M. DURET.

D 2023 – 07 - Vote du Budget Primitif 2023 du budget principal

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires qui lui sont présentées,

Constatant que le Budget Primitif pour l'année 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 218 973,65 € pour la section de fonctionnement et à 923 910,17 € pour la section d'investissement, détaillé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
011	Charges à caractère général	358 035,00 €
012	Charges de personnel	465 010,00 €
014	Atténuations de produits	156 266,00 €
022	<i>Dépenses imprévues</i>	46 472,65 €
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	47 254,00 €
65	Autres charges de gestion courante	139 436,00 €
66	Charges financières	6 500,00 €
TOTAL		1 218 973,65 €

2023/

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
002	<i>Excédent antérieur reporté Fonctionnement</i>	155 136,65 €
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	77,00 €
70	Produits des services	62 500,00 €
73	Impôts et taxes	810 200,00 €
74	Dotations et participations	176 460,00 €
75	Autres produits gestion courante	9 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 600,00 €
TOTAL		1 218 973,65 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
040	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	77,00 €
020	<i>Dépenses imprévues</i>	24 441,55 €
16	Remboursement d'emprunts	35 830,00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 178,40 €
21	Immobilisations corporelles	147 533,22 €
23	Immobilisations en cours	635 850,00 €
45811	Convention DMOA Valence Romans Agglo	68 000,00 €
TOTAL		923 910,17 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
001	<i>Résultat d'investissement reporté</i>	507 206,07 €
040	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	47 254,00 €
10	Dotations - Fonds divers	48 100,00 €
13	Subvention d'investissement	178 350,10 €
21	Immobilisations corporelles	75 000,00
45821	Convention DMOA Valence Romans Agglo	68 000,00 €
TOTAL		923 910,17 €

2023/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE**, par chapitres, le Budget Primitif 2023 du Budget Principal, avec reprise des résultats antérieurs.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le 27/03 / 2023
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 28 / 03 / 2023

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,



Le Maire,
Bernard RIPOCHE

Certifiée exécutoire et transmise en Préfecture le 27/03/2023
026-212600423-20230322-D202307-DE
Mise en ligne sur le site internet le 28/03/2023

